

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 03 avril 2023 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Gaëtan Gagné, Louis-Marie D'Anjou, Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Odile Roy` Absence : Denis Viel.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, Guylain Raymond directeur des loisirs et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Mme Odile Roy, Pro-Maire, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 06 et 16 mars 2023
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Honoraires professionnels BPR Rue Saint-Jean-Baptiste
- 8- Budget Tetra-Tech Mandat d'accompagnement et manuel d'exploitation
- 9- Octroi de contrat de surveillance des travaux Rue Saint-Jean-Baptiste
- 10- Emprunt temporaire pour le projet de la Rue Saint-Jean-Baptiste
- 11- Révision budgétaire du 24 février 2023 OHM (OMH)
- 12- Facture 2023 Services de la Sûreté du Québec
- 13- Annulation de soldes résiduaires MAMH
- 14- Adoption du second projet de règlement 273-23 modifiant le règlement des permis et certificats #74-2002
- 15- Adoption du second projet de règl. 274-23 modifiant le règl. de lotissement #75-2002
- 16- Vente de terrain 4810434 243, Rue Desbiens 610
- 17- Demande de connexion aux services publics voisin du 93 rue Garon
- 18- Demande de connexion aux services publics 179-1 et -2 rue Saint-Luc
- 19- Cosignataire pour l'administration de la Ville
- 20- Demande appui Soutien financier pour les municipalités Val-Brillant
- 21- Gym ArtFitness, cours d'été Parc de la Pointe
- 22- Embauche de M. Marc Antoine Thériault pour le Parc Été 2023
- 23- Demande d'une aide financière pour une ressource spécialisée pour les camps de jour
- 24- Financement pour le Camp des jeunes -2023
- 25- Dons
- 26- Affaires nouvelles
 - 26.1 Travaux d'entretien sur le parcours de la Véloroute
 - 26.2 PAVL Demande de prolongation Route Audette
 - 26.3 Représentant de la Ville au CA de la MRC
 - 26.4 Acquisition de tablette numérique pour le conseil
- 27- Correspondances
- 28- Période de questions
- 29- Levée de la séance

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec ajout aux affaires nouvelles.

2023-04-088

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Un citoyen assiste à la séance, M. Pierre Boudreau félicite Mme Odile Roy pour son élection au poste de Mairesse de la Ville, première femme à ce poste dans l'histoire de la municipalité.

4- Adoption du procès-verbal du 6 et 16 mars 2023

2023-04-089

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter le procès-verbal 6 et 16 mars 2023.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2023-04-090

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter la liste des comptes au montant de 104 716.96 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Messieurs Daniel Claveau et Guylain Raymond font le résumé de leur rapport mensuel.

6.2 <u>Dossiers des élus</u>

- Louis-Marie D'Anjou pour le comité sur l'environnement : pas de réunion
- Léo Lepage-St-Amand : réunion à venir
- Réjean Gagné : pas de réunion
- Gaétan Gagné : CDC; Réunion AGA du 22 mars, remercie les participants, nouveau conseil nommé, il manque une personne pour être complet.

6.3 Dossiers MRC

 Odile Roy: réunion mercredi 5 avril plusieurs sujets importants à venir; Nous sommes fières de notre représentation au gala entreprise de la CCM ou Premières mémoires s'est vu remettre le prix et le 125° à eu une mention.

7- Honoraires professionnels – BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste

2023-04-091

Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'autoriser le paiement de la facture #60802524, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 6 418.55 \$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- <u>Budget Tetra-Tech - Mandat d'accompagnement et manuel d'exploitation</u>

Considérant que pour la réalisation des activités complémentaires suivantes: mandat d'accompagnement lors des travaux et Manuel d'exploitation du poste de surpression Saint-Jean-Baptiste non prévue initialement au mandat du projet de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste, mais nécessaire à sa continuité;

Considérant que l'article 1063.1 du Code municipal du Québec autorise qu'une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci;

En conséquence,

2023-04-092

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné que la ville :

 Autorise le budget déposé par la Firme Tetra TECH, le 21 mars dernier, portant le numéro de référence R188909 pour un montant budgétaire de 61 816\$, et autorise la Firme à débuter ce mandat d'accompagnement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Octroi de contrat de surveillance des travaux - Rue Saint-Jean-Baptiste

Considérant que la Ville de Causapscal a réalisé un octroi de contrat conditionnel, à l'approbation du ministère des affaires municipales du règlement d'emprunt 276-23, à la firme Stantec;

Considérant que l'article 1063.1 du Code municipal du Québec autorise qu'une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci;

Considérant que le projet de la rue Saint-Jean-Baptiste doit démarrer afin de prévenir les risques au niveau des délais d'approvisionnement;

En conséquence,

2023-04-093

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

D'autoriser la réalisation des activités 1 et 2 du bordereau de soumission de la Firme Stantec , soit un montant maximum de 174 000\$ avant taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Emprunt temporaire pour le projet de la Rue Saint-Jean-Baptiste

2023-04-094

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'effectuer un emprunt temporaire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia, en conformité avec le règlement d'emprunt 276-23 au montant de 12 752 966 \$, de plus le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat d'emprunt au nom de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Révision budgétaire du 24 février 2023 – OHM (OMH)

2023-04-095

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter le budget révisé 2023 – 004111 PU-REG Déficit d'exploitation à la date du 24 février 2023, de l'Office d'Habitation de la Matapédia (OHM), et d'autoriser le paiement de la part de la Ville de Causapscal pour le financement de l'organisme pour une somme de 34 384\$.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Facture 2023 - Services de la Sûreté du Québec

2023-04-096

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #105612, pour les services de la Sureté du Québec, pour l'année 2023, pour la somme de 117 735 \$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence :

2023-04-097

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou :

Que la Ville de Causapscal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- 1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- 3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Causapscal informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital.

Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Ville de Causapscal demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Adoption du second projet de règlement 273-23 modifiant le règlement des permis et certificats #74-2002

ATTENDU que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 74-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal doit modifier son règlement de zonage aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia modifié par le règlement numéro 2021-07, entrée en vigueur le 20 décembre 2021;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'apporter différentes modifications à son règlement de zonage;

ATTENDU que le conseil municipal a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence :

2023-04-098

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

- 1- D'adopter le second projet de règlement numéro 273-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- De soumettre le second projet de règlement numéro 273-23 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Adoption du second projet de règlement 274-23 modifiant le règlement de lotissement #75-2002

ATTENDU que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 75-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'apporter différentes modifications à son règlement de lotissement;

ATTENDU que le conseil municipal a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence :

2023-04-099

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

- 1- D'adopter le second projet de règlement numéro 273-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- De soumettre le second projet de règlement numéro 273-23 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- <u>Vente de terrain - 4810434 – 243, Rue Desbiens – 610</u>

Considérant les besoins opérationnels de la municipalité;

2023-04-100

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de ne pas autoriser la vente du terrain du terrain mentionné en titre.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- <u>Demande de connexion aux services publics – voisin du 93 rue Garon</u>

2023-04-101

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la demande de M. Isaïe Desrosiers, pour le branchement d'aqueduc et d'égouts de sa nouvelle résidence, cadastre #644900, aux services de la Ville.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18- Demande de connexion aux services publics - 179-1 et -2 rue Saint-Luc

2023-04-102

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la demande de L'entreprise Construction Causap., pour le branchement d'aqueduc et d'égouts de sa nouvelle résidence, cadastre #4809973, aux services de la Ville.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19- Cosignataire pour l'administration de la Ville

Considérant les changements de poste au conseil de la Ville de Causapscal;

2023-04-103

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné;

Que le conseil nomme les personnes suivantes pour agir comme cosignataire, pour l'administration courant de la municipalité, et cosignataire, pour l'administration des comptes bancaires, auprès des institutions financières de la Ville;

- Odile Roy, Mairesse de la Ville
- Laval Robichaud, directeur général, secrétaire-trésorier et greffier
- Réjean Gagné, conseiller du district 1;
- Denis Viel, conseiller du district 2;

Que la présente résolution abroge toutes les résolutions précédentes pour des dispositions du même genre et objet.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20- <u>Demande appui - Soutien financier pour les municipalités – Val-Brillant</u>

CONSIDÉRANT QUE selon certains critères, les aides financières du gouvernement du Québec versées aux municipalités doivent être financées par celle-ci prévoyant des versements annuels en capitale et intérêt;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte économique actuel, les modalités des versements d'aide financière ne suffisent plus à absorber le coût réel des emprunts assumés par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les hausses des coûts importantes engendrées par la hausse du taux directeur, les coûts d'essences, la pénurie de main-d'œuvre et le contexte économique inflationniste actuel augmentent de façon fulgurante les dépenses municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'impact financier de ces changements est impossible à assumer par les municipalités et leurs citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les règles imposées par les lois environnementales, sur la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), qui sont toutes des lois venant amplifiées la problématique, restreindre le développement, l'attractivité, et augmente la charge économique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT le contexte particulier propre à la Ville de Causapscal;

En conséquence :

2023-04-104

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil demande au Gouvernement du Québec de revoir l'accompagnement financier accordé aux municipalités pour tenir compte du contexte économique inflationniste actuel;

QUE le conseil demande au Gouvernement du Québec de revoir les modalités des programmes d'aide financière aux municipalités en fonction des réalités économiques actuelles de sorte que les municipalités n'aient pas à assumer des coûts pour l'octroi d'aide financière;

QUE le conseil transmette la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à Mme Maryse Malenfant, directrice régionale du Bas-Saint-Laurent, à M. Denis Côté, conseiller aux opérations régionales, à Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à M. Pascal Bérubé, député de Matane Matapédia, aux municipalités de la MRC de la Matapédia, aux municipalités régionales de comté du Québec, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Gym ArtFitness, cours d'été – Parc de la Pointe

2023-04-105

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter la soumission de GYM ARTFITNESS, pour l'animation et des séances d'exercices de mai à juillet, de la saison 2023, pour la somme de 1 195 \$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22- <u>Embauche de M. Marc Antoine Thériault pour le Parc – Été 2023</u>

2023-04-106

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter l'embauche de M. Marc-Antoine Thériault pour s'occuper du Parc de la Pointe lors de la saison 2023.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23- <u>Demande d'une aide financière pour une ressource spécialisée pour les camps de jour</u> **Considérant** la participation de la Ville de Causapscal au projet d'une ressource spécialisée pour les camps de jour qui a été embauchée à l'été 2022;

Considérant l'objectif de soutenir les animateurs des camps de jours dans leur rôle et que cela fût très apprécier ;

Considérant le montant de 100 \$ par municipalité intéressée à se joindre au projet est demandé afin d'engager cette ressource;

2023-04-107

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la somme de 100\$ pour l'année 2023 et la somme de 100\$ pour l'année 2022 qui n'avait pas été versé.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24- Financement pour le Camp des jeunes -2023

Considérant l'importance pour la Ville de Causapscal d'offrir des services de qualité à leurs citoyens;

Considérant l'importance pour le conseil de la Ville de Causapscal de s'assurer de la présence du camp de jour pour les jeunes de la municipalité;

Considérant les bénéfices du camp de jour pour la municipalité :

- Maintenir une qualité de vie
- Renforcer leur attractivité de nouvelles familles
- Un service de garde accessible, de qualité et sécuritaire
- Tisser des liens essentiels avec les autres enfants du quartier
- Développer un sentiment d'appartenance à leur municipalité
- Vivre une expérience riche

2023-04-108

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

De répondre à la demande du centre Éclosion en assumant le salaire de la responsable du camp des jeunes pour la somme de 8 968 \$, comme demandé dans le document de planification pour le camp de jour, présenté par Mme Edith Tardif Paulin du Centre Éclosion;

D'octroyer une subvention de 200\$ par famille, jusqu'à concurrence de 1 000\$ pour aider 5 familles à l'inscription d'enfants au camp des jeunes 2022 de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25- <u>Dons</u>

Pas de don

26- Affaires nouvelles

26.1 <u>Travaux d'entretien sur le parcours de la Véloroute</u>

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Véloroute Desjardins effectuent des travaux d'entretien du parcours sur le tronçon matapédien de la Route Verte pour l'été 2023 comme décrit dans leur envoies du 23 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la route du Rg A, la Rue Morin, le parc de la Pointe, le site Matamajaw (halte routière), la Route Laforce et le Rg Ferdinand-Heppell Sud seront sur le parcourt des travaux ;

2023-04-109

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné,

D'AUTORISER la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte et autres panneaux relatifs au cyclisme ;

D'AUTORISER le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords ; **D'AUTORISER** la réparation d'accotements asphaltés (incluant le scellement de fissures) et la stabilisation de fossé ;

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer des travaux d'entretien au parc de la Pointe, comprenant notamment le nettoyage régulier de la piste cyclable asphaltée à l'intérieur du parc en question ainsi que le scellement de fissures sur l'asphalte;

D'AUTORISER à réaliser le traçage de symboles de vélo à l'aide de peinture blanche **D'AUTORISER** de retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés **D'AUTORISER** tout travail complémentaire qui a pour but l'amélioration des parcours cyclistes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26.2 PAVL – Demande de prolongation – Route Audette

Considérant l'intention de la Ville de réaliser les travaux autorisés par le ministre, soit la Réfection de la Route du 1er et 2e rang (Route Audet) dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet Soutien :

Considérant Que la Ville a reçu une entente de contribution financière du MTQ, en lien avec la demande QQP44272 pour la Réfection de la Route du 1er et 2e rang (Route Audet) dont la lettre d'annonce date du 21 décembre 2021;

Considérant Que ces travaux sont réalisés simultanément aux travaux du dossier RIRL-2020-991 et qu'ils subissent les retards administratifs de ce projet;

Considérant Que la Ville de Causapscal ne pourra pas faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

En conséquence,

2023-04-110

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

- 1- De confirmer, au ministre, que les travaux ne pourront pas être achevés à l'intérieur d'une période de 12 mois,
- 2- Que la Ville à l'intention de terminer les travaux autorisés selon l'échéancier de réalisation des travaux suivants;

ÉCHÉANCIER:

2020-12-21-Début des procédures pour l'obtention du Règlement d'emprunt;

2021-01-04- Préparation des documents d'appel d'offres;

2021-02-18- Approbation du règlement d'emprunt;

2021-07-23-Appel d'offres;

2021-10-04-Octroi de contrat;

2021-10-24 au 2023-12-31-Plage de réalisation des travaux ;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26.3 Représentant de la Ville au CA de la MRC

Considérant les derniers changements au sein du conseil de la Ville de Causapscal dont l'élection de Mme Odile Roy comme Mairesse de la Ville;

Considérant la résolution 2023-03-073 nommant le conseiller M. Réjean Gagné promaire pendant la période des élections, et/ou jusqu'au moment où une décision différente sera prise par le conseil;

2023-04-111

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné;

De confirmer Mme la Mairesse, Odile Roy et M. le conseiller M. Réjean Gagné, Pro-Maire, comme représentants avec droit de vote au conseil de la MRC de la Matapédia.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26-4 Acquisition de tablette numérique pour le conseil

2023-04-112

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser l'achat de tablette pour chaque membre du conseil de la Ville de Causapscal pour faciliter le suivi des documents des réunions et diverses communications de l'administration.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27 Correspondance

La correspondance est lue.

28 <u>Période de questions</u>

Le citoyen Pierre Boudreau questionne l'aide possible pour les promoteurs dans le domaine du logement.

Demande un suivi sur le projet des serres nordiques.

29 <u>Levée de la séance</u>

2023-04-113

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de lever la séance.

Mme Odile Roy, Mairesse	Laval Robichaud, Directeur général et
	Secrétaire-trésorier